

Grundgesetz et Vereinswesen

Cours d'allemand en 1ère

Découvrir le Grundgesetz en allemand de 1ère

Lisez d'abord le témoignage de Mia. Elle vit dans un village de Hesse, au centre de l'Allemagne. Son récit montre comment la Constitution et la vie associative se rejoignent au quotidien.

Ich bin 17 Jahre alt und wohne in einem Dorf in Hessen. Seit drei Jahren bin ich Mitglied der Freiwilligen Feuerwehr. Jeden Mittwochabend üben wir zusammen, und am Wochenende helfe ich manchmal bei Festen im Dorf. Dafür bekomme ich kein Geld, denn es ist ein Ehrenamt. Meine Mutter trainiert ehrenamtlich die Kinder im Sportverein, und mein Opa singt seit fünfzig Jahren im Chor. In unserem Dorf gibt es mehr Vereine als Geschäfte! Im Politikunterricht haben wir gelernt, dass Artikel 9 des Grundgesetzes die Vereinigungsfreiheit schützt. Für mich bedeutet Demokratie nicht nur, alle vier Jahre zu wählen, sondern auch selbst mitzumachen.

Témoignage imaginé pour ce cours

Repérez d'abord les mots clés. **Die Freiwillige Feuerwehr** désigne les pompiers volontaires. Ensuite, **das Ehrenamt** est une fonction exercée sans salaire, c'est-à-dire le bénévolat. Enfin, la dernière phrase relie deux idées : voter ne suffit pas, il faut aussi participer. Ce texte résume donc bien le thème du chapitre.

Comprendre la Loi fondamentale de 1949

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne est occupée et divisée. Dans les trois zones occidentales, un Conseil parlementaire, **der Parlamentarische Rat**, se réunit à Bonn. Il rédige un texte adopté le 8 mai 1949, puis promulgué le 23 mai 1949. La République fédérale d'Allemagne naît ainsi, avec Bonn pour capitale provisoire.

Définition

Das Grundgesetz [grount-gué-zets] est la Constitution de la République fédérale. Ses auteurs ont évité le mot **Verfassung**, car ils voulaient un texte provisoire, en attendant la réunification. Pourtant, en 1990, la RDA rejoint la République fédérale et le Grundgesetz devient la Constitution de toute l'Allemagne.



La Loi fondamentale s'ouvre sur la dignité humaine.

La Loi fondamentale s'ouvre sur la dignité humaine.

Le texte commence par les droits fondamentaux, **die Grundrechte**, aux articles 1 à 19. Ce choix n'est pas un hasard. En effet, les auteurs sortaient de douze années de dictature nazie. Ils ont donc placé la personne humaine avant l'État. Voici le premier alinéa de l'article 1 :

Die Würde des Menschen ist unantastbar. Sie zu achten und zu schützen ist Verpflichtung aller staatlichen Gewalt.

Grundgesetz, article 1, alinéa 1 (texte de loi)

Le mot **unantastbar** signifie « intangible » : personne ne peut y toucher. De plus, l'article 79 interdit de modifier ce principe, même avec une large majorité. On parle de clause d'éternité, **die Ewigkeitsklausel**. Enfin, depuis 1951, la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe, **das Bundesverfassungsgericht**, veille au respect du texte.

Quelques droits fondamentaux

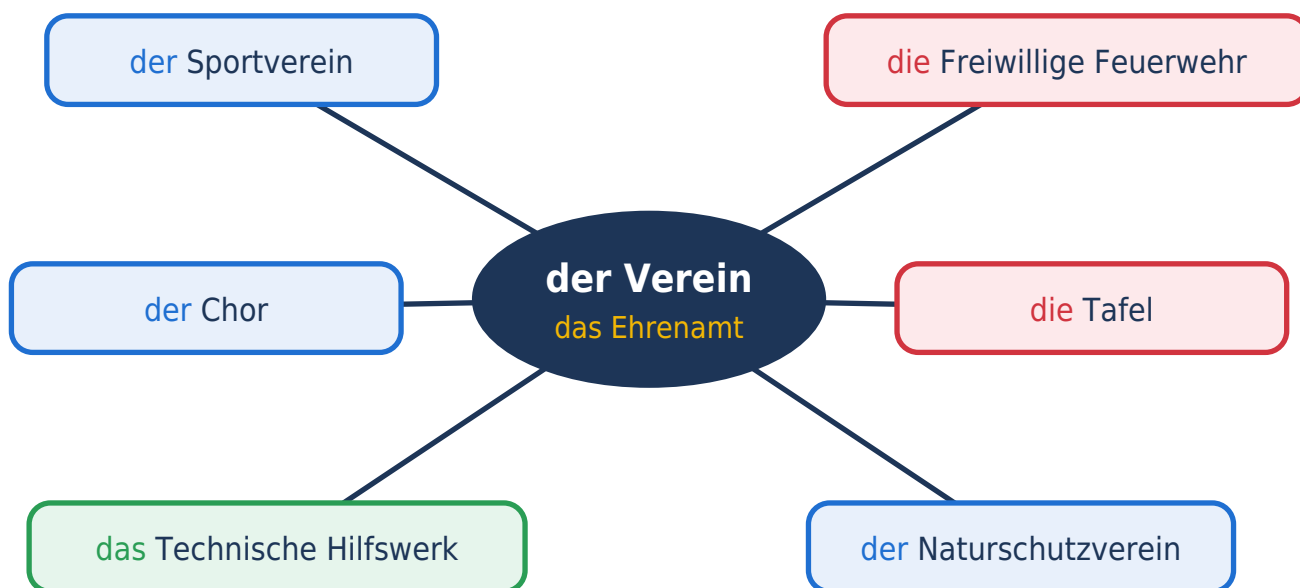
Article	Droit	En allemand
Article 1	La dignité humaine	die Würde des Menschen
Article 3	L'égalité devant la loi	die Gleichheit vor dem Gesetz
Article 4	La liberté de croyance	die Glaubensfreiheit
Article 5	La liberté d'expression	die Meinungsfreiheit
Article 8	La liberté de réunion	die Versammlungsfreiheit
Article 9	La liberté d'association	die Vereinigungsfreiheit

L'article 20 complète l'ensemble : „**Die Bundesrepublik Deutschland ist ein demokratischer und sozialer Bundesstaat.**“ L'Allemagne est donc un État fédéral, mais aussi un État social, **ein Sozialstaat**. Autrement dit, la solidarité fait partie de son identité.

Le tissu associatif : der Verein

L'Allemagne compte plus de 600 000 associations. Club de football, chorale, société de tir, association de carnaval ou de protection de la nature : chaque village a les siennes. D'ailleurs, une plaisanterie célèbre affirme que trois Allemands réunis fondent aussitôt un **Verein**.

Vereinswesen und Ehrenamt



Près de 30 millions de bénévoles en Allemagne

Quelques formes d'engagement associatif en Allemagne.

Règle

Une association inscrite au registre devient un **eingetragener Verein**, abrégé **e. V.** L'abréviation se place après le nom : **Chor Harmonie e. V.** Pour l'inscription, il faut au moins sept membres, des statuts (**die Satzung**) et un bureau élu (**der Vorstand**). Le registre, **das Vereinsregister**, est tenu par le tribunal local.

Pourquoi tant d'associations ? D'abord, la tradition remonte au XIXe siècle, avec les sociétés de gymnastique et de chant. Ensuite, le Grundgesetz protège ce droit à l'article 9 : „**Alle Deutschen haben das Recht, Vereine und Gesellschaften zu bilden.**“ Enfin, le **Verein** crée du lien. On y rencontre des voisins de tous âges et de tous milieux.

Das Ehrenamt : le bénévolat à l'allemande

Près de 30 millions de personnes s'engagent bénévolement en Allemagne. Par exemple, la

grande majorité des pompiers sont des volontaires : dans les villages, la **Freiwillige Feuerwehr** assure seule les secours. De même, le **Technisches Hilfswerk**, service fédéral de protection civile créé en 1950, repose presque entièrement sur des bénévoles.

D'autres engagements répondent à la pauvreté. Ainsi, la première **Tafel** a ouvert à Berlin en 1993. Ces associations récupèrent des invendus et les distribuent aux personnes démunies. Par ailleurs, les jeunes peuvent faire une année de volontariat, **ein Freiwilliges Soziales Jahr**, ou le service fédéral volontaire, **der Bundesfreiwilligendienst**, créé en 2011. Chaque 5 décembre, la journée du bénévolat, **der Tag des Ehrenamtes**, remercie tous ces volontaires.

Wortschatz

Deutsch	Français
das Grundgesetz	la Loi fondamentale
die Verfassung, -en	la constitution
die Würde	la dignité
unantastbar	intangibles
das Grundrecht, -e	le droit fondamental
die Meinungsfreiheit	la liberté d'expression
die Gleichheit	l'égalité
der Rechtsstaat	l'État de droit
der Sozialstaat	l'État social
das Bundesverfassungsgericht	la Cour constitutionnelle fédérale
in Kraft treten	entrer en vigueur
der Verein, -e	l'association, le club
das Mitglied, -er	le membre
der Mitgliedsbeitrag, -beiträge	la cotisation
die Satzung, -en	les statuts
der Vorstand, -stände	le bureau, la direction
die Mitgliederversammlung	l'assemblée générale
einen Verein gründen	fonder une association
das Ehrenamt, -ämter	la fonction bénévole
ehrenamtlich	bénévole, bénévollement
der Freiwillige, -n	le volontaire
sich engagieren für	s'engager pour
mitmachen	participer
spenden	faire un don

die Gemeinschaft, -en	la communauté
der Zusammenhalt	la cohésion

Grammaire : le groupe infinitif avec zu

Le Grundgesetz emploie souvent le groupe infinitif. Par exemple, l'article 1 dit : **Sie zu achten und zu schützen ...** De même, l'article 9 parle du droit **Vereine zu bilden**. Cette construction est très utile pour parler d'engagement.

Règle

Après un nom (**das Recht, die Lust, die Zeit**), un adjectif (**es ist wichtig**) ou un verbe (**beschließen, versuchen**), on emploie **zu + infinitif** à la fin du groupe : **Ich habe keine Zeit, die Kinder zu trainieren**. Pour exprimer le but, on utilise **um ... zu** : **Sie geht zur Feuerwehr, um Menschen zu helfen**.

Beispiel

Es ist wichtig, sich für andere zu engagieren. – Il est important de s'engager pour les autres.

Wir haben beschlossen, einen Verein zu gründen. – Nous avons décidé de fonder une association.

Achtung !

Avec un verbe à particule séparable, **zu** se glisse entre la particule et le verbe, en un seul mot : **mitmachen** → **mitzumachen**, **teilnehmen** → **teilzunehmen**. Par ailleurs, ne confondez pas **das Ehrenamt** (le bénévolat) et **das Amtsgericht** (le tribunal local). Enfin, **der Verein** se prononce [fèr-äin], avec un v dit comme un f.

À retenir

- Le **Grundgesetz** est promulgué le 23 mai 1949 à Bonn ; il devient en 1990 la Constitution de toute l'Allemagne.
- Article 1 : **Die Würde des Menschen ist unantastbar.**
- L'article 9 protège la liberté d'association ; l'Allemagne compte plus de 600 000 **Vereine**.
- Le bénévolat (**das Ehrenamt**) fait vivre pompiers, clubs, chorales et **Tafeln**.
- Groupe infinitif : **zu + infinitif** à la fin ; but : **um ... zu**.